

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
24 Mai 2019**

OBJET : Associations logement : aide départementale au fonctionnement général pour l'année 2019.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Mai 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au titre de 2019 aux associations d'accueil, d'information et de défense des usagers de l'habitat, des subventions de fonctionnement d'un montant total de 72 000 € réparti selon le détail figurant en annexe du rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chacune des associations bénéficiaires d'une subvention égale ou supérieure à 23 000 € la convention type prévue à cet effet.

Le montant total des aides accordées sera imputé au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

Madame CARREGA ne prend pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée